

10 juin 2022 : un an après la grève historique des Psychologues, FO réclame la reprise des travaux avec le nouveau ministère de la Santé

La Fédération FO des personnels des Services Publics et de Santé soutient l'ensemble des psychologues qui se mobiliseront le 10 juin prochain, premier anniversaire de la grève historique qui aura su rassembler 1 500 professionnels devant le ministère de la Santé, ainsi que de nombreux cortèges dans d'autres villes pour porter leurs légitimes revendications.

La Fédération FO-SPS rappelle que les demandes des psychologues restent inchangées (respect de leur statut, arrêt de la « paramédicalisation » des psychologues), mais insiste sur l'urgence de revaloriser ce métier tout autant que sur l'exigence d'un plan de déprécarisation de ces agents par des titularisations massives, au moins en ce qui concerne la FPH et la FPT.

La Fédération regrette qu'il ait fallu encore des mobilisations de « rappel » le 28 septembre et le 18 novembre 2021, tout autant que de multiples sollicitations de FO, pour que le ministère des Solidarités et de la Santé réunisse enfin fin mars dernier un groupe de travail concernant leur situation (en particulier dans la Fonction Publique Hospitalière). A cette occasion, les psychologues FO ont été rejoints par d'autres organisations sur la priorisation de leurs revendications et pour lesquelles les représentants du ministère ont été très attentifs. Pour autant, et alors que la promesse de « revoyure » était actée, la période dite de réserve précédent les élections politiques a gelé les discussions.

Aujourd'hui et alors que l'équipe de la nouvelle ministre de la Santé est désormais constituée, la Fédération FO-SPS demande la reprise des travaux avec les organisations syndicales représentatives. C'est dans ce sens que FO a écrit le 24 mai à Mme Brigitte BOURGUIGNON, bien que dans l'attente de la nouvelle législature. Pour l'heure, et après consultation de notre Commission Nationale des Psychologues, la Fédération FO-SPS estime que l'appel à la grève reste prématuré, mais se réserve ce droit dès la « rentrée » et d'appeler à nouveau les psychologues à la mobilisation le cas échéant.